

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 9 mars 2021 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élues débute à 19 H 03 et se termine à 19 H 45.

CA21 16 0051

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021, à 19 h, en ajoutant au point 65.03 sous affaire nouvelle, la motion de la conseillère Valérie Patreau – Mise en place d'un comité de suivi – station de métro Outremont

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mars 2021, à 19 h, en ajoutant au point 65.03 sous affaire nouvelle, la motion de la conseillère Valérie Patreau – Mise en place d'un comité de suivi – station de métro Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA21 16 0052

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} février 2021, à 19 h

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} février 2021, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 47 ET SE TERMINE 20 H 30.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
-----------------	--

<p>Mme Nicole Gervais</p>	<p>Avec l'arrivée de nouveaux condos et l'université, plus de voitures y circulent à de folles vitesses. De plus, il manque un trottoir pour marcher vers le parc à chien et vers l'université de façon sécuritaire. Il va y avoir de graves accidents entre piétons et autos. qu'attendez-vous pour revoir ce segment routier?</p>
<p>M. Louis Parent</p>	<p>Le déneigement des trottoirs est erratique. Parfois un côté de rue est bien fait, l'autre laisse à désirer. Un section est nettoyée, un peu plus loin il est impossible de marcher. Difficile d'encourager le déplacement actif.</p>
<p>Mme Potvin</p>	<p>Le règlement municipal stipule qu'Il est strictement interdit de déposer des déchets sur le domaine public en dehors des horaires autorisés. Ma question: Si votre souci est la compréhension du document publié à grands frais, pourquoi ne pas avoir donné d'exemple précis? Quels sont les horaires exacts pour ces dépôts? À compter de quelle heure pouvons-nous mettre les ordures dehors? Et quelles sont les contraventions pour les avoir sorti en dehors de cet horaire? Vous pourriez aussi avoir précisé que pour appeler la Sécurité publique le contrevenant doit être vu en sortant les poubelles. Si les poubelles sont sorties la nuit du dimanche pour être cueillies le jeudi, et que je fais une photo pour l'envoyer au 311, comment puis-je faire une vérification que le dossier soit étudié? Qui m'en assurera? À mon avis c'est cette information précise que vous auriez dû faire imprimer en français et en anglais. La population d'Outremont doit pouvoir lire au moins une de ces deux langues.</p>
<p>Mme Micheline Maranda</p>	<p>Il a été établi que la Société d'Histoire d'Outremont aurait préféré que cette dame soit honorée de son nom complet soit Sœur Marie-Stéphane. Il a été également établi que tronquer le nom ne relevait pas d'une exigence toponymique et que de nombreux lieux à Montréal sont précédés de préfixes religieux ou autres que l'on pense à : Place et la rue du Frère André, le Parc Sœur Madeleine Gagnon, le Parc Mahatma Gandhi, 2 parcs du Père Marquette, la rue du Père Marcoux, l'avenue du Père de Foucauld, Place Monseigneur Charbonneau, boulevard Curé Labelle, la rue du Président Kennedy, La rue du notaire Girard, la rue du docteur Penfield. De plus aucune rue ne s'est vue affublée d'un simple prénom sous-prétexte de ne pas utiliser de préfixe. Force donc de constater que la décision de tronquer le nom de Sœur Marie-Stéphane a été prise sur des bases politiques par Projet Montréal, pourtant bien prompt à accepter le fait religieux dans d'autres circonstances. Pourquoi?</p>
<p>Mme Rosane Ouellet</p>	<p>Lors de la dernière séance du Conseil, vous avez répondu que vous n'étiez pas gêné de dépenser plus d'un million de dollars pour l'Espace Champagneur. Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas inclus une question sur le budget prévu lors de la consultation publique sur ce projet. Ne pensez-vous pas que c'était une information essentielle pour les contribuables?</p>

<p>Mme Christa Japel</p>	<p>Cette question s'adresse à Monsieur Tomlinson et Madame Patreau,</p> <p>Dans un premier sondage en décembre dernier, la population était invitée à se prononcer sur un nombre d'ajouts potentiels au parc Outremont. Puisque le format ne permettait pas aux citoyens d'indiquer qu'ils ne souhaitaient pas ces ajouts ou modifications, un deuxième sondage a été présenté en janvier avec cette option. Le sondage est clos depuis le 15 février. Soulignons qu'une pétition de près de 4700 signatures a été déposée au Conseil contre ces ajouts réclamant la restauration du chalet sans agrandissement, la réparation des sentiers et le rajeunissement de l'aire de jeux pour enfants. Près de la moitié des signataires étaient des Outremontais et Montréalais.</p> <p>Notre question: il y a eu combien de répondants au 2e sondage de l'arrondissement? Sous question : allez-vous respecter la démarche démocratique de la pétition et revoir vos projets qui ne reflètent nullement les besoins et préférences de la population?</p>
<p>Mme Lili Brenson</p>	<p>Je veux en premier dire merci à Mme Patreau au nom de 11 résidents pour l'intervention rapide aux problèmes de ruelle Bloomfield et Champagneur. Les résidents lui a écrit le 26 février et un inspecteur était là pour régler les problèmes 1 semaine plus tard. Merci pour eux!</p> <p>Monsieur Tomlinson. Le janvier 16 sur votre page Facebook, un résident vous a demandé si le projet d'ajouter 2 gymnases superposés entre l'école Lajoie et St Mary-Magdalen réduira le nombre de places de stationnement disponibles.</p> <p>Vous avez répondu oui et à la fin du projet, que le stationnement municipal sera converti en parc-école avec l'espace disponible pour tous les résidents à l'extérieur des heures de classes.</p> <p>Pouvez vous confirmer que l'espace entier du stationnement municipale deviendra un parc-école disponible pour les résidents à l'extérieur des heures de classes ou juste une petite portion? Et si juste petite portion, ce sera quel pourcentage de l'espace du stationnement municipale de la rue Champagneur?</p>
<p>Mme Sylvie Potvin</p>	<p>Je m'occupe d'ouvrir des dossiers de plaintes au sujet des ordures dans le quartier. Je considère que l'arrondissement est menacé par le dépôt d'ordures illégales et que le problème est de plus en plus évident. Le papier distribué en 3 langues, alors que les 2 langues auraient été suffisantes n'a rien réglé. Quelles sont les mesures prises par l'arrondissement pour donner des contraventions aux contrevenants? Quel est le projet de l'arrondissement pour régler ce problème? Que vous suggérez-vous de faire?</p>
<p>Mme France Poulin</p>	<p>Ce soir vous approuvez une dépense de 123 000\$ pour</p>

	<p>réalisation des aménagements floraux et l'entretien paysager. C'est une hausse de 24 000\$ versus l'an dernier dues principalement à l'entretien des saillies de trottoirs dont vous êtes si friand.</p> <p>Mais il est également intéressant de constater que 19 000\$ seront puisés à même le fond des parcs pour acquitter cette facture, alors que c'est clairement une dépense opérationnelle facilement budgétisable n'étant pas un nouveau contrat.</p> <p>Ceci est un autre exemple de la comptabilité imaginative dont vous faites preuve et qui vous permet prétendre que vous avez équilibré le budget opérationnel sans recourir au surplus. Comme il a été mainte fois démontré, vous sous-estimez sciemment dans votre budget vos dépenses opérationnelles pour puiser dans les surplus aussitôt le budget déposé.</p> <p>Combien avez-vous puisé dans les surplus pour combler des dépenses opérationnelles pré-covid en 2020 et combien de dépenses avez-vous exclu du budget en 2021?</p>
<p>Mme Ginette Côté</p>	<p>Alertée par les coupures draconiennes dans le budget de réfection des rues au PDI, je demande depuis maintenant plusieurs mois quel en sera l'impact dans le remplacement des entées au plomb. Malgré mes multiples demandes, vous vous refusez à nous faire part du plan de remplacement des entrées au plomb tout en affirmant, sur un ton un peu insultant, que les deux dossiers n'ont aucun rapport. Pourtant il y a un an le conseil d'arrondissement approuvait la résolution suivante :</p> <p>Octroyer un contrat au montant de 148 030,31\$ à la firme FNX-INNOV Inc. pour la réalisation des plans et devis, remplacement des entrées de service en plomb dans le cadre du programme de réfection routière 2020 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public.</p> <p>Cette lecture démontre clairement que contrairement à vos prétentions, les deux dossiers sont intimement liés. Question : Quel sera l'impact sur le remplacement des entrées d'eau au plomb les coupures de budget en réfection des routes?</p>
<p>Mme France Poulin</p>	<p>Ce soir vous approuvez une dépense de 123 000\$ pour la réalisation des aménagements floraux et l'entretien paysager. C'est une hausse de 24 000\$ versus l'an dernier dues principalement à l'entretien des saillies de trottoirs dont vous êtes si friand.</p> <p>Mais il est également intéressant de constater que 19 000\$ seront puisés à même le fond des parcs pour acquitter cette facture, alors que c'est clairement une dépense opérationnelle facilement budgétisable n'étant un nouveau contrat.</p> <p>Ceci est un autre exemple de la comptabilité imaginative</p>

	<p>dont vous faites preuve et qui vous permet prétendre que vous avez équilibré le budget opérationnel sans recourir au surplus. Comme il a été mainte fois démontré, vous sous-estimez sciemment dans votre budget vos dépenses opérationnelles pour puiser dans les surplus aussitôt le budget déposé.</p> <p>Combien avez-vous puisé dans les surplus pour combler des dépenses opérationnelles pré-covid en 2020 et combien de dépenses avez-vous exclu du budget en 2021?</p>
<p>Mme Christa Japel</p>	<p>Dans un premier sondage en décembre dernier, la population était invitée à se prononcer sur un nombre d'ajouts potentiels au parc Outremont. Puisque le format ne permettait pas aux citoyens d'indiquer qu'ils ne souhaitent pas ces ajouts ou modifications, un deuxième sondage a été présenté en janvier avec cette option. Le sondage est clos depuis le 15 février. Soulignons qu'une pétition de près de 4700 signatures a été déposée au Conseil contre ces ajouts réclamant la restauration du chalet sans agrandissement, la réparation des sentiers et le rajeunissement de l'aire de jeux pour enfants. Près de la moitié des signataires étaient des Outremontais et Montréalais.</p> <p>Notre question: il y a eu combien de répondants au 2e sondage de l'arrondissement? Sous question : allez-vous respecter la démarche démocratique de la pétition et revoir vos projets qui ne reflètent nullement les besoins et préférences de la population?</p>
<p>Mme Alexandra Troubetzkoy</p>	<p>La conseillère Mindy Pollak s'est rendue dans sa famille, mi-décembre 2020 dans l'état de NY alors que les gouvernements insistent sur le fait de ne pas voyager pour diminuer la propagation du virus COVID-19 et n'avait pas avisé le parti de son départ alors qu'elle en était mairesse suppléante. Plusieurs élus québécois et d'autres provinces ont été sanctionnés pour des voyages hors frontières durant cette même période COVID-19 quelles que soient les raisons. À ma connaissance, Mindy Pollack n'a pas été sanctionnée contrairement aux autres élus.</p> <p>Considérant que Mindy Pollak préside le comité consultatif d'urbanisme à Outremont, est-ce que vous prévoyez la démettre de cette fonction comme mesure punitive?</p>
<p>M. Marc Poulin</p>	<p>Les citoyens viennent de recevoir leur compte de taxes. Ils ont été à même de constater que contrairement à ce que vous aviez annoncé, la taxe locale n'a pas baissée, mais on put également découvrir une petite surprise, soit que la taxe locale relative aux investissements a cru de façon vertigineuse soit de 16.5% pour l'unifamiliale moyenne, De tout évidence ces excès d'amour pour les saillies de trottoir et les dos d'âne finissent par se répercuter dans le compte de taxes!</p> <p>Résultats, en ces temps difficiles, le compte de taxes augmente de 3.3% pour l'unifamiliale moyenne à Outremont.</p>

	<p>Trois fois l'inflation.</p> <p>Au conseil de janvier, vous avez voté pour plus de 7 500 000\$ de nouveau emprunts pour financer entre autres vos projets mégalomanes tel que la placette Champagneur et vos multiples Lamborghini.</p> <p>Pouvez-vous nous détailler quel sera l'impact de ces emprunts supplémentaires sur le compte de taxes des années futures ?</p>
<p>M. David DesBaillets</p>	<p>I would like to know more about the Borough's exciting announcement that residents of Outremont will now have access to the School Gym at Lajoie Elementary. I note that there are currently no public gyms in Outremont and that this would be a great asset for our community.</p>
<p>M. Simon Latraverse</p>	<p>Bonsoir,</p> <p>En ce lendemain de la Journée Internationale des Femmes, ma question s'adresse aux trois conseillères. Elle porte sur la réponse donnée par le maire Tomlinson à la question posée par Pierre Lacerte à la séance du conseil du 1er février concernant la dérogation accordée pour le 367 Querbes, réponse où il disait que le conseil était là pour prendre des décisions et qu'il n'avait pas à les justifier même si la dite décision allait à l'encontre des recommandations du CCU et du règlement d'urbanisme d'Outremont. Je demande donc aux conseillères d'expliquer aux citoyens pourquoi elles ne se sont pas opposées à cette décision de toute évidence arbitraire et contraire à l'application juste et correcte des règlements, tel qu'attendu par les citoyens?</p> <p>Merci pour votre réponse claire et détaillée.</p>
<p>M. Pierre Lacerte</p>	<p>Avant de poser ma très courte question, je voudrais revenir sur un commentaire que M. Tomlinson a fait à mon propos le mois dernier.</p> <p>Vous vous êtes permis d'alléguer que la question que je vous avais posée était « arrangée avec le gars des vues ». Vous avez soutenu que j'étais de mèche avec le conseiller Jean-Marc Corbeil. Votre sortie était totalement déplacée. D'autant plus que ce soir-là, vous avez adopté une motion exigeant le respect envers les élus tout en refusant de faire de même pour les citoyens.</p> <p>Vos propos étaient mal venus à plus d'un titre :</p> <p>D'une part, les citoyens ne sont pas en mesure de répliquer à vos allégations en cette période de confinement.</p> <p>D'autre part, j'assiste aux assemblées depuis 13 ans et je n'ai jamais eu besoin de quiconque pour formuler mes questions.</p>

	<p>Troisièmement, lorsque les David Desbaillets, Astrid Arumae, Rani Cruz ou Max Lieberman, des membres de l'exécutif de votre propre parti interviennent aux assemblées du conseil, les citoyens ne vous l'ont jamais remis sur le nez. Alors, s'il vous plaît, ne reprochez pas aux citoyens ce que vous faites abondamment vous-même.</p> <p>Ma question :</p> <p>J'ai demandé à plusieurs reprises au conseil de divulguer aux citoyens d'Outremont les motifs qui vous ont amené à accorder une dérogation « mineure » aux propriétaires du 367 Querbes qui a pu agrandir sa résidence en dépit du fait que cela allait totalement à l'encontre de plusieurs articles du règlement de zonage ainsi qu'à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.</p> <p>Non seulement vous avez refusé de révéler vos motifs, mais vous avez prétendu que vous n'aviez aucune obligation de le faire. Or, par la loi, vous y êtes tenu. Je vous demande donc à nouveau d'expliquer point par point les raisons qui vous ont amenés à octroyer cette dérogation illégale.</p> <p>Merci d'avance</p> <p>Pierre Lacerte</p>
Mme Geneviève Beaulnes	<p>Monsieur le maire,</p> <p>Au dernier conseil, vous avez justifié votre accord de l'agrandissement du 367 Querbes de la façon suivante et je cite:</p> <p>«Chaque projet est différent. Chaque valeur est au sein de la famille qui veut faire les changements.»</p> <p>J'en conclus qu'à vos yeux les voisins du 367 Querbes, dont moi, ont moins de valeur que la famille du 367 Querbes, car votre décision a bafoué nos droits.</p> <p>En tant que conseil d'arrondissement, il est vrai que vous avez beaucoup de latitude en matière de dérogations mineures, mais vous n'avez pas la souveraineté absolue. Vos décisions doivent respecter les règlements connexes. Après soigneuse vérification de ces règlements, on peut voir sans équivoque que votre décision a enfreint la loi et qu'elle semble arbitraire.</p> <p>Les citoyens d'Outremont exigent une application juste et uniforme de la loi.</p> <p>Expliquez-nous dans quelles circonstances, à vos yeux, la valeur arbitraire d'une famille peut avoir préséance sur l'esprit et la lettre de la loi?</p>

CA21 16 0053

Période d'intervention des citoyens - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 21, avenue Nelson et dépôt du rapport de la consultation écrite

Dépôt du rapport de la consultation écrite tenue du 11 au 25 février 2021 concernant la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 21, avenue Nelson.

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

10.06

CA21 16 0054

Période d'intervention des citoyens - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne et dépôt du rapport de la consultation écrite

Dépôt du rapport de la consultation écrite tenue du 11 au 25 février 2021 concernant la dérogation mineure pour à l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne.

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

10.07

CA21 16 0055

Période d'intervention des citoyens - Point 40.03 - Adoption - premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone PB-14 à même la zone RB-8 afin de permettre la création d'un Parc-École et dépôt du rapport de la consultation écrite

Dépôt du rapport de la consultation écrite tenue du 11 au 25 février 2021 concernant l'adoption du projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage* visant à agrandir la zone PB-14 à même la zone RB-8 afin de permettre la création d'un Parc-École.

Neuf (9) interventions écrites ont été reçues à l'expiration du délai de consultation de 15 jours dans ce dossier. Ces interventions seront lues séance tenante.

10.08

CA21 16 0056

Autoriser le renouvellement du contrat accordé à la firme « Epar Horticulture Inc. » dans le cadre de l'appel d'offres public 17-15812 pour les aménagements floraux et l'entretien paysager pour un montant de 123 346,85 \$, incluant les taxes et l'IPC, pour l'année 2021 - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du Fonds des parcs

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER, pour l'année 2021, une dépense de 123 346,85 \$, incluant les taxes et l'IPC, pour l'octroi d'un contrat dans le cadre de l'appel d'offres public 17-15812 pour la réalisation des aménagements floraux et l'entretien paysager;

D'OCTROYER, pour l'année 2021, une prolongation du contrat accordé à la firme « Epar Horticulture Inc. », au prix de sa soumission, pour un montant maximal de 123 346,85 \$ incluant les taxes et l'IPC;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1212504003

CA21 16 0057

Approbation de la convention de contribution financière pour un montant maximum de 45 000 \$ par année pour la période comprise entre le 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2023 à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation de Projet à l'annexe 1 - Approuver le projet convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière d'une somme maximale de 45 000 \$, annuellement, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Outremont en Famille dans le cadre de la réalisation de leur programmation d'offre de service du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en famille, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217378001

CA21 16 0058

Octroyer une contribution financière de 7600 \$ à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de la patrouille verte 2021 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 7 600 \$ à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de la patrouille verte 2021 ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1215069004

CA21 16 0059

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2021.

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2021.

30.01 1218747004

CA21 16 0060

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2021.

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2021.

30.02 1218747003

CA21 16 0061

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2021.

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2021.

30.03 1218747002

CA21 16 0062

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2021.

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2021.

30.04 1218747001

CA21 16 0063

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 janvier 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 janvier 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*.

30.05 1218953002

CA21 16 0064

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur l'avenue McNider prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er février 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 1er février 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER, le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ».

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur l'avenue McNider.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1215069001

CA21 16 0065

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) - Ajustements déploiement AGIR

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er février 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 1er février 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)* ».

L'objet de ce règlement vise à harmoniser et à intégrer la grille tarifaire de la plateforme AGIR visant l'occupation temporaire du domaine public à notre règlement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1213711002

CA21 16 0066

Adoption - Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone PB-14 à même la zone RB-8 afin de permettre la création d'un Parc-École et Dépôt du rapport de consultation écrite tenue du 11 au 25 février 2021.

ATTENDU que le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er février 2021;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 1^{er} février 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU qu'une consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours concernant ce projet à été tenue du 11 au 25 février inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

ATTENDU qu'entre le premier projet de règlement adopté le 1er février 2021 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776011;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER, sans changement, le règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage (1177)* ». L'objet de ce règlement vise à autoriser l'agrandissement de la zone PB-14 à même la zone RB-8 afin de permettre la création d'un Parc-École.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny

Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1207776011

CA21 16 0067

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 36.4.1 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) afin de modifier certaines exigences prévues à l'article 36.2 de ce règlement en matière de cafés-terrasses.

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance en vertu de l'article 36.4.1 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) afin de modifier, pour la saison 2021, certaines exigences prévues à l'article 36.2 de ce règlement en matière d'aménagement de cafés-terrasses.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1218358005

CA21 16 0068

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 132 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513) afin d'ajuster certains tarifs relatifs aux cafés-terrasses pour la saison estivale 2021.

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance en vertu de l'article 134.1 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)* (AO-513) afin de modifier, pour la saison estivale 2021, certains tarifs de ce règlement en lien avec l'aménagement de cafés-terrasses.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1216347003

CA21 16 0069

Renouvellement de deux (2) membres professionnels suppléants de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes, résidents de l'arrondissement, pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme tel qu'indiqué au Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme AO-2.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

De nommer deux (2) membres professionnels suppléants de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes, résidents de l'arrondissement pour former une partie des membres du Comité consultatif d'urbanisme, soit :

- Madame Catherine Beaudoin;
- Monsieur Benoit Dupuis.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1218747005

CA21 16 0070

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 21, avenue Nelson - Demande de dérogation mineure à la marge latérale prescrite à la grille d'usage et des normes de la zone RA-2 du Règlement de zonage (1177) afin d'autoriser un empiètement de 0,95 m dans la marge latérale nord.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 13 janvier 2021, la demande de dérogation mineure à la grille des usages et des normes de la zone RA-2 du Règlement de zonage 1177;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 11 février 2021 relativement à la demande de dérogation mineure dans le site web de l'arrondissement afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU qu'au terme de la consultation écrite d'une durée de 15 jours, aucune opposition n'a été reçue;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358001;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 21, avenue Nelson, la demande de dérogation mineure à la grille des usages et des normes de la zone RA-2 du *Règlement de zonage* afin d'autoriser une marge latérale nord existante à 1,03 mètres alors que la norme minimale prescrite est de 1,98 mètres.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1218358002

CA21 16 0071

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne - Demande de dérogation mineure à l'article 10.3 du règlement de Zonage (1177) afin d'omettre l'aménagement d'un quai de chargement sur le site du futur projet.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 février 2021, la demande de dérogation mineure à l'article 10.3 du Règlement de zonage 1177;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 11 février 2021 relativement à la demande de dérogation mineure dans le site Internet de l'arrondissement d'Outremont afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU qu'au terme de la consultation écrite d'une durée de 15 jours, aucune opposition n'a été reçue;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358003;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne, la demande de dérogation mineure à l'article 10.3 du Règlement de zonage afin d'omettre l'aménagement d'un quai de chargement sur le site du futur projet.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1218358003

CA21 16 0072

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 600, avenue Rockland, 22, avenue Nelson, 5300, avenue Durocher, 215, avenue Bloomfield et 1570, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 3 février 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

Attendu les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358004.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'approuver la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

600, avenue Rockland

22, avenue Nelson :

Avec la réserve suivante :

- Reproduire les proportions de plein et de vide des portes existantes.

Avec la suggestion suivante :

- Afin de préserver la qualité de la composante architecturale, l'utilisation du bois est fortement recommandée.

5300, avenue Durocher

215, avenue Bloomfield :

Nonobstant les recommandations du CCU, le Conseil d'arrondissement n'est pas favorable à la demande telle que déposée et demande à ce que le dossier soit renvoyé à l'administration pour demander des révisions à la demande soumise selon les orientations suivantes:

- Le projet et son emplacement doivent viser une intégration plus harmonieuse et plus compatible à l'environnement bâti et son contexte immédiat;
- Le projet doit être révisé afin de limiter les effets sur le terrain et les constructions voisines de manière à préserver ou à mettre en valeur le caractère du milieu dans lequel il s'insère.

1570, avenue Bernard :

Avec la réserve suivante :

- Utiliser une couleur noire plus traditionnelle pour les éléments en fer forgé.

Avec la suggestion suivante :

Poursuivre la main courante jusqu'au nez de la première marche.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1218358004

CA21 16 0073

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne - Demande d'exemption de fournir et maintenir 20 cases de stationnement sur les 35 exigées par le règlement de zonage 1177

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1216347002;

Il est proposé par Mindy Pollak

 appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER, en vertu de l'article 9.1.4 du règlement de zonage, la demande d'exemption de fournir et maintenir 20 cases de stationnement sur les 35 exigées à l'article 9.5 du *Règlement de zonage* (1177);

D'IMPUTER la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1216347002

CA21 16 0074

Désigner un maire ou une mairesse suppléant(e) pour la période du 2 mars au 6 juillet 2021

Il est proposé par Valérie Patreau

 appuyé par Philippe Tomlinson

DE DÉSIGNER la conseillère Fanny Magini à titre de mairesse suppléante pour la période du 2 mars au 6 juillet 2021.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1213711003

CA21 16 0075

Addenda - Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du dossier du Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement - PDI 2021-2030

DÉPÔT du Certificat de la Secrétaire d'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement à distance tenue du 4 au 18 février 2021 relativement au *Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement (AO-521)*.

61.01 1206695034

CA21 16 0076

Addenda - Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du dossier du Règlement autorisant un emprunt de 708 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - PDI 2021-2030

DÉPÔT du Certificat de la Secrétaire d'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement à distance tenue du 4 au 18 février 2021 relativement au *Règlement autorisant un emprunt de 708 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain (AO-520)*.

61.02 1206695035

CA21 16 0077

Addenda - Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du dossier du Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PDI 2021-2030

DÉPÔT du Certificat de la Secrétaire d'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement à distance tenue du 4 au 18 février 2021 relativement au *Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement (AO-519)*.

61.03 1206695037

CA21 16 0078

Addenda - Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du dossier du Règlement autorisant un emprunt de 1 125 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement - PDI 2021-2030

DÉPÔT du Certificat de la Secrétaire d'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement à distance tenue du 4 au 18 février 2021 relativement au *Règlement autorisant un emprunt de 1 125 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement (AO-522)*.

61.04 1206695039

CA21 16 0079

Motion d'appui de la conseillère Valérie Patreau - « Une heure pour la terre 2021 »

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

De confirmer la participation de l'arrondissement d'Outremont à l'événement « Une heure pour la Terre 2021 », qui se tiendra le samedi 27 mars prochain de 20h30 à 21h30;

De communiquer via ses différentes plateformes médiatiques afin de promouvoir cet événement et mettre la Terre à l'honneur;

D'inviter les organismes de l'arrondissement, les commerçant.e.s et les résident.e.s de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement et à elles/eux aussi mettre la Terre à l'honneur.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA21 16 0080

Motion du conseiller Jean-Marc Corbeil - "Stationnement Champagneur"

Attendu que le centre de service Marguerite-Bourgeois veut acquérir la propriété d'un terrain de stationnement situé sur la rue Champagneur adjacent à l'école Lajoie afin d'agrandir la cour de jeux de l'établissement;

Attendu que la ville de Montréal négocie actuellement les modalités de cession du terrain de stationnement à la CSSMB;

Attendu qu'il n'est pas dans l'intérêt des citoyens d'Outremont de céder le terrain de stationnement au CSSMB,

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Philippe Tomlinson

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Philippe Tomlinson

Aucun vote

Que le conseil de l'arrondissement Outremont demande à la ville de Montréal de limiter la négociation avec le CSSMB à des modalités d'utilisation commune du terrain de stationnement au profit des montréalais et de l'école Lajoie,

À défaut,

Que le conseil de l'arrondissement Outremont demande à la ville de Montréal de négocier un échange de terrains équivalents à Outremont entre la ville de Montréal et le CSSMB.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Attendu que le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeois doit agrandir sa cour d'école afin de réaliser les travaux d'agrandissement prévus, incluant la construction de 2 gymnases et le verdissement de la cour actuelle;

Attendu que le seul terrain qui pourrait permettre le projet d'agrandissement est celui du stationnement hors rue situé sur l'avenue Champagneur adjacent à l'école Lajoie;

Attendu la volonté de l'arrondissement et du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeois de créer un parc-école dans cet espace;

Attendu la volonté de l'arrondissement et du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeois que ce parc-école et que l'ensemble de la cour d'école puissent autant servir aux élèves qu'aux résidentes et résidents d'Outremont;

Attendu que la Ville de Montréal négocie actuellement les modalités de transfert de ce terrain de stationnement qui lui appartient;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Il est proposé que l'arrondissement Outremont demande au Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal d'évaluer l'ensemble des options pour créer un parc-école dans ce stationnement, incluant un bail emphytéotique ou un échange de terrain équivalent, avant de vendre ou de céder ce terrain.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

CA21 16 0081

Motion de la conseillère Valérie Patreau - Mise en place d'un comité de suivi - station de métro Outremont

Attendu que les travaux de rénovation de la station de métro Outremont ont lieu jusqu'en décembre 2023,

Attendu que depuis le début des travaux l'information disponible en ligne sur le projet ne permet pas de comprendre l'ensemble des enjeux rencontrés et les changements apportés au projet,

Attendu que les travaux affectent fortement les commerces de la rue Van Horne et les personnes résidants aux alentours de la station,

Attendu que l'arrondissement souhaite continuer de collaborer avec la STM afin de diminuer les impacts négatifs résultants des travaux,

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

Il est proposé de demander à la STM la mise en place d'un comité de suivi des travaux durant la durée de ceux-ci, qui inclurait notamment des représentant.e.s des commerces locaux, des représentant.e.s des citoyen.ne.s résidant aux alentours de la station Outremont et des représentant.e.s de l'arrondissement, afin d'améliorer le bon voisinage avec le chantier en cours.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny

Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.03

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 38.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021